

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

-ooOoo---

Le mardi 24 juin 2025, à 19 H 00, le Conseil Communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 18 juin 2025, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, SCAILLIEREZ Philippe, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Léo, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DEBUSNE Emmanuelle, DELANNOY Alain, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMETZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKOWIAK Corinne, BARRÉ Bertrand, DELAHAYE Joel, BECUWE Pierre, BERROYER Ly-siane, BERROYEZ Béatrice, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BOMMART Émilie, BOULART Annie, BRAEM Christel, CANLERS Guy, CARRE Nicolas, CLAIRET Dany, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DEBAECKER Olivier, DECOURCELLE Catherine, DELBECQUE Benoît, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DERLIQUE Martine, DESQUIRET Christophe, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DOMART Sylvie, DOUVRY Jean-Marie, DUMONT Gérard, ELAZOUZI Hakim, FIGENWALD Arnaud, FLA-JOLLET Christophe, FOUCAULT Gregory (à partir de la question 11), GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, LECOCQ Bernadette, LECOMTE Maurice, LELEU Bertrand, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, MACKÉ Jean-Marie, MALBRANQUE Gérard, MARIINI Laetitia, MATTON Claudette, DELATTRE Philippe, PAJOT Ludovic, CARON David, PICQUE Arnaud, PREVOST Denis, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Jean-Pierre, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, ROUSSEL Bruno, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TOURBIER Laurie, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIEN Michel, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMAND Isabelle

PROCURATIONS :

LAVERSIN Corinne donne procuration à GACQUERRE Olivier, LEMOINE Jacky donne procuration à DAGBERT Julien, CHRETIEN Bruno donne procuration à DEROUBAIX Hervé, BARROIS Alain donne procuration à LECOCQ Bernadette, CARINCOTTE Annie-Claude donne procuration à IDZIAK Ludovic, CLAREBOUT Marie-Paule donne procuration à THELLIER David, DELPLANQUE Émeline donne procuration à DEWALLE Daniel, DERUELLE Karine donne procuration à BERTIER Jacky, FACON Dorothée donne procuration à BOSSART Steve, FRAPPE Thierry donne procuration à PRUVOST Jean-Pierre, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, HERBAUT Emmanuel donne procuration à DELECOURT Dominique, HEUGUE Éric donne procuration à MATTON Claudette, IMBERT Jacqueline donne procuration à GIBSON Pierre-Emmanuel, JURCZYK Jean-François donne procuration à LECONTE Maurice, LOISON Jasmine donne procuration à BLONDEL Marcel, MARCELLAK Serge donne procuration à SWITALSKI Jacques, MERLIN Régine donne procuration à DASSONVAL Michel, NOREL Francis donne procuration à DOMART Sylvie, OPIGEZ Dorothée donne procuration à CLAIRET Dany, PERRIN Patrick donne procuration à LOISEAU Ginette, SAINT-ANDRÉ Stéphane donne procuration à SANSEN Jean-Pierre, TOMMASI Céline donne procuration à DEBAS Gregory

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

GAQUÈRE Raymond, DELELIS Bernard, DE CARRION Alain, BLOCH Karine, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Joséphé, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DISSAUX Thierry, FLAHAUT Jacques, FLAHAUT Karine, FONTAINE Joëlle, FURGEROT Jean-Marc, HANNEBICQ Franck, HOCQ René, HOLVOET Marie-Pierre, HOUYEZ Chloé, LEFEBVRE Daniel, LEGRAND Jean-Michel, LEVENT Isabelle, MARGEZ Maryse, MASSART Yvon, POHIER Jean-Marie, PRUVOST Marcel, RUS Ludivine, TAILLY Gilles, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, WALLET Frédéric

Monsieur DELBECQUE Benoît est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
24 juin 2025

ASSAINISSEMENT, GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES, HYDRAULIQUE ET LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

DÉVERSEMENT DES SOUS PRODUITS DE L'ASSAINISSEMENT PAR LES SOCIÉTÉS DE VIDANGE DANS LES STATIONS D'ÉPURATION - DÉFINITION DES MODALITÉS ET DE LA TARIFICATION DES DÉVERSEMENTS APPLICABLES À COMPTER DU 1ER JUILLET 2025

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n° 2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature.

Enjeu : Protéger les écosystèmes et réduire les polluants atmosphériques et sonores.

Certaines sociétés de vidangeurs effectuent des prestations d'entretien des installations d'assainissement non collectif, des installations de prétraitement ou de traitement avant rejet au réseau public d'assainissement.

Vu la délibération n°2017/CC223 du 28 juin 2017 par laquelle le Conseil communautaire a fixé les modalités des déversements des sous-produits de l'assainissement par les sociétés de vidange dans les stations d'épuration de la Communauté d'Agglomération, selon le type de sous produits ainsi que les conditions tarifaires des dépôts.

Vu les délibérations n°2024/CC108 et n°2024/CC109 du 03 décembre 2024 par lesquelles le Conseil communautaire a autorisé la signature des contrats de concession de service public pour l'exploitation de la station d'épuration de Béthune et pour l'exploitation des unités techniques – collecte, transport et traitement des eaux usées et des eaux pluviales pour les lots Nord Ouest, Sud Ouest et Est, pour une durée fixée de leur notification au 31 décembre 2029.

Dans ce cadre, et afin d'harmoniser la tarification des sous produits dans les stations d'épuration de la Communauté d'Agglomération, il convient d'approuver de nouveaux tarifs en corrélation avec les contrats de concession précités, conformément au tableau ci-après.

L'utilisation des équipements communautaires fait l'objet d'un arrêté du Président autorisant le déversement des sous-produits avec chaque société de vidange afin de définir les conditions techniques et administratives des déversements, notamment les conditions d'admissibilité des sous-produits.

Type de sous produits	Ouvrages de traitement	Tarification des déversements en € HT/m³	
		Territoire Communauté d'Agglomération	Hors Territoire Communauté d'Agglomération
Matières de vidange domestiques et autres que domestiques (commerces, artisans...)	Stations d'épuration de Lillers, Isbergues, Béthune, Bruay-la-Buissière, Beuvry, Lapugnoy	Gratuits	17 € HT le m³
Graisses autres que domestiques (restaurateurs, commerces...)	Stations d'épuration de Lillers, Béthune, Bruay-la-Buissière, Beuvry, Noeux-les-Mines	52,50 € HT le m³	52,50 € HT le m³
Matières de curage ouvrages privés (réseaux lotissements privés, déboucheurs..., décanteurs...)	Stations d'épuration de Lillers, Beuvry, Noeux-les-Mines	52,50 € HT le m³	déversements non autorisés

Les tarifs sont révisables semestriellement selon la formule suivante :

$$R = 0,20 + 0,35 \times (ICHT-E / ICHT-E_0) + 0,09 \times (010534766 / 010534766_0) + 0,13 \times (FSD2 / FD2_0) + 0,23 \times (TP10F / TP10F_0)$$

Indice	Description	Mois de référence	Valeur de référence
ICHT - E	Coût horaire du travail, production et distribution d'eau, charges salariales comprises	Avril 2024	132,10
010534766 moyenne 12 mois	Moyenne annuelle des coûts de l'électricité vendue aux entreprises ayant souscrit un contrat pour une capacité > 36 kVA	Avril 2024	222,48
TP10F	Travaux publics sur canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fournitures de tuyaux	Avril 2024	129,80
FSD2	Frais et services divers – modèle de référence n°2	Avril 2024	171,50

Suite à l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la régie Assainissement du 10 juin 2025 et l'avis favorable de la Commission « Cycle de l'Eau » du 12 juin 2025, il est proposé à l'Assemblée d'approuver les modalités et la tarification des déversements des sous-produits de l'assainissement par les sociétés de vidange dans les stations d'épuration de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, selon les types de sous-produits, définis dans le tableau ci-dessous, à compter du 1^{er} juillet 2025. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,
Le Conseil communautaire,
A la majorité absolue,

APPROUVE les modalités et la tarification des déversements des sous-produits de l'assainissement par les sociétés de vidange dans les stations d'épuration de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, selon les types de sous-produits et aux conditions tarifaires définies ci-dessus, applicables à compter du 1^{er} juillet 2025.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,

Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **01 JUIL. 2025**

Et de la publication le : **01 JUIL. 2025**
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,



GAQUÈRE Raymond



GAQUÈRE Raymond